

## **Plan de conservation du site patrimonial de Sillery**

### **Pour une vision globale du prolongement patrimonial du Vieux-Québec dans l'axe de la Grande Allée et du chemin Saint-Louis**

**Mémoire papier et PowerPoint, présentés par Jean Cimon,  
urbaniste-conseil à la retraite**

**Québec, mars 2013**

Le patrimoine urbain, c'est l'assemblage complexe de pleins et de vides : immeubles, rues, places, jardins et parcs. C'est le tissu urbain qui compose la ville, mémoire collective d'une civilisation. Mais c'est aussi la qualité de vie plus ou moins heureuse qui s'en dégage et qui en fait l'ennui ou le charme que ressentent ses habitants et ses visiteurs.

Les citoyens ordinaires ont-ils un contrôle sur la protection de leur patrimoine urbain? Oui, à la condition de faire preuve de cohérence et de solidarité – ce qui est rarement le cas – lors des élections générales aux trois paliers de gouvernement. Ont-ils un contrôle sur la reconversion, parfois nécessaire, des biens religieux, tels les jardins en ville et les bâtiments conventuels? J'avoue être incapable de répondre à cette question vitale qui me semble être le domaine des experts.

En urbanisme et en zonage, le bien commun des citoyens doit-il trop souvent, semble-t-il, « s'adapter » à l'intérêt particulier d'un promoteur? A-t-on les moyens de tolérer la démolition gratuite du patrimoine en invoquant le mythe du « progrès » et du « développement rentable »?

Tant qu'une écrasante majorité de la population acceptera – et réclamera – de vivre dans les « paradis artificiels » d'une société hyper capitaliste, il sera « normal » pour les promoteurs immobiliers d'accaparer des terrains disponibles dans l'axe urbain prestigieux de la Grande Allée et du chemin Saint-Louis. Mon confrère Jean Guyard, urbaniste émérite, a parfaitement raison de considérer le « site patrimonial de Sillery » comme un prolongement urbain naturel du Vieux-Québec, déclaré « ville du patrimoine mondial » par l'UNESCO.

J'ajouterais que le « site patrimonial de Sillery » ne constitue qu'un îlot en voie normale d'urbanisation, parmi les éléments patrimoniaux de grande qualité qui s'agglutinent dans l'axe urbain de la Grande Allée et du chemin Saint-Louis. À titre d'exemple, mentionnons les parcs publics exceptionnels que sont les Plaines et le Bois de Coulonge, les jardins semi-publics, tels les cimetières Mount Hermon et Saint-Patrick, sans oublier les réalisations patrimoniales remarquables que sont le quartier résidentiel des Jardins Mérici et celui du Parc Falaise, œuvres exemplaires des promoteurs de l'entreprise privée.

Le message essentiel du présent mémoire, c'est de proposer une vision globale d'aménagement du territoire, d'une part, et une collaboration efficace et respectueuse entre les citoyens de Sillery, les promoteurs et les décideurs politiques élus par la population.

Le « plan de conservation du site patrimonial de Sillery » m'apparaît ambigu, au départ, à cause du mot conservation; il conviendrait de lui donner le sens de réaménagement, comme ce fut le cas pour l'étude évolutive du Vieux-Québec\*. L'urbaniste canadien Boyce Richardson a fort bien résumé mon propos :

*« The problem in our society now is that the economic system feeds on itself; the government has never found the strength to insist that the economic system must serve the people, and not the other way around. »*

\*Collectif d'auteurs (incluant le soussigné) intitulé *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec* (Ville de Québec, 1970). Cet ouvrage a longtemps été considéré comme la « Bible » de l'urbanisme du Vieux-Québec patrimonial, avant de sombrer dans l'oubli.

## Présentation PowerPoint

Image n° 1 : Les Jardins Mérici (photo : Jean Cimon)

Image n° 2 : Le Parc Falaise (photo : Jean Cimon)

Image n° 3 : « Les qualités visuelles » du site patrimonial de Sillery. Extrait de la figure 67 du Plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

Image n° 4 : Extraite de la figure 1 dudit Plan sur laquelle est montré un avant-projet de promenade piétonne (exclusivement) reliant le domaine Cataraqui à la terrasse-belvédère de l'église Saint-Michel de Sillery. Les deux extrémités de ladite promenade sont des terrains publics munis d'un stationnement et accessibles du chemin Saint-Louis et de la côte de Sillery. La seule bande linéaire de terrain à exproprier – aux fins de parc public – est la promenade piétonne d'une longueur approximative de 750 mètres et d'une largeur approximative de 40 mètres, longeant le sommet de l'escarpement, comme indiqué sur le Plan. Les autocars auront la priorité absolue sur les stationnements existant aux deux extrémités de la promenade piétonne proposée.

S.V.P., numériser cette page et l'ajouter à mon Mémoire, Maxi, G.C.

Ajout au Mémoire papier et Power Point, présentés par  
Jean CIMON, urbaniste - conseil à la retraite,  
le 27 mars 2013, à 16h00

### Recommandation N° 1

Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec  
forme un comité permanent incluant un représentant  
des autorités municipales, de la Commission de la  
Capitale Nationale, des sociétés historiques, des comités  
de citoyens, des promoteurs, des cimetières anciens Notre-  
Dame de Belmont, Mount-Hermon et St. Patrick, des  
communautés religieuses, du chemin de fer Canadien  
National et Canadien Pacifique, ainsi que des organismes  
fédéraux — Parcs Canada et Commission des champs de  
bataille nationaux — qui ont une expertise précieuse  
dans la mise en valeur patrimoniale du Vieux-Québec.

### Recommandation N° 2

Favoriser la marche des visiteurs dans la promenade  
piétonne proposée entre le stationnement du domaine de  
Cataraqui et celui du belvédère de la Pointe de Sillery,  
par le moyen d'un autocar panoramique qui ferait la navette  
entre le Vieux-Québec et Cataraqui, où l'autocar déposerait  
ses passagers, pour les reprendre une heure plus tard au  
belvédère de la Pointe de Sillery et retour dans le Vieux-Québec.